

L'an deux mil treize, le douze juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean BESSON, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

DATE DES CONVOCATIONS : 05 juillet 2013

Présents MM. BESSON Jean, BALAGUER Christine, BALLEFIN Robert, BERCHET Marie, BUSTOS Christelle, DERDERIAN Philippe, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GRUOT Mireille, LUPO Chantal, MARCELO Brigitte, MICHALLET Damien, PEYAUD Jean-Marc, ROGEMOND Maurice, VARVIER Richard, TRUCHET Cécile.

Excusé : M. BOUCHÉ Christian donne pouvoir à M. BESSON Jean  
M. Roger MILLY donne pouvoir à Mme MARCELO Brigitte

Madame MARCELO Brigitte est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

La séance est ouverte à vingt heures trente.

## **1 – SCHEMA DE MUTUALISATION – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

---

Dans le cadre du schéma de mutualisation approuvé par le conseil communautaire du 28/05/2013 et de son volet « Le développement de la coopération entre les communes et la CAPI dans la production des politiques publiques », une action prévoit une mutualisation possible entre les communes membres de la CAPI souhaitant mener à bien une réflexion concernant la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, notamment s'agissant des activités dites « périscolaires », à la charge des communes.

Il s'agit, pour les communes impliquées, de mutualiser une expertise afin de coordonner et d'optimiser l'organisation des temps scolaires et périscolaires, dans le respect des choix de chaque commune, mais en visant le développement global d'une offre périscolaire équitable et de qualité.

Lors de la réunion du 24 juin 2013, une majorité des représentantes et représentants des communes a validé le principe de la prise en charge de la mission « Coordonnateur rythmes scolaires » par un contrat d'apprentissage et un 40 % de cadre A de la CAPI déjà en poste.

Dans cette hypothèse, le coût restant à la charge des communes après déduction des 25 % pris en charge par la CAPI est de 12 000 €.

La part financière à la charge de la commune est de 900 €.

Le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé,

Et, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

## **2 – TRANSFERT DE COMPTE – HONORAIRES ARCHITECTE TRAVAUX DU CHAFFARD**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses de Maîtrise d'œuvre du bâtiment communal du Chaffard sont imputées au compte 2031 : Frais d'études jusqu'au démarrage des travaux. Ces travaux ont démarré au 1<sup>er</sup> juillet 2013, Il convient donc de transférer les frais d'études du compte 2031 sur le compte travaux 2313 par une opération d'ordre au chapitre 041.

1/ Recettes d'investissement :  
Article 2031 chapitre 041 = 31 886.80 €

2/ Dépenses d'investissement :  
Article 2313 chapitre 041 = 31 886.80 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour ces opérations.

### **3 – AVIS SUR LE PROJET DE SERVITUDES – AEROPORT SAINT-EXUPERY**

---

Monsieur le Maire présente le dossier de projet d'aménagement des servitudes aéronautiques de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry.

La commune n'étant pas impactée par les nouvelles servitudes et après consultation du dossier, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet.

### **4 – ATTRIBUTION MARCHÉ MODIFICATION JEUX DE BOULES**

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a eu lieu le 28 mai 2013 pour l'aménagement des jeux de boules.

La remise des offres a été fixée au 24 juin 2013 à 12h.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 24 juin 2013 à 17 h et le 04 juillet 2013 pour l'attribution du lot.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Le montant estimatif des travaux était de 100 656, 97 € HT.

La commission propose de retenir l'entreprise RAVEL pour un montant de 91 609, 69 € HT, soit 109 565, 19 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

### **5 – ACHAT DE TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COMMUNE**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est amené à approuver l'acquisition à l'Euro symbolique d'une bande de 1 mètre de terrain propriété de Monsieur BENEYTON Denis située Chemin des Pinsons à prendre sur les parcelles référencées au Cadastre section C n°605/918/920 (nouvelle numérotation établie par le cabinet ABAQUE Section C n° 959/957/920).

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative.

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'acquisition à l'Euro symbolique de la bande de 1 m située Chemin des Pinsons appartenant à Monsieur BENEYTON Denis, référencée au Cadastre section C n°605/918/920 (nouvelle numérotation établie par le cabinet ABAQUE Section C 959/957/920),

Et Autorise Monsieur le Maire à signer et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative.

## 6 – ROUTE DES SORBIERES – ACHAT DE TERRAIN (Chemin piétonnier)

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour réaliser un chemin piétonnier route des Sorbières, il est nécessaire d'acheter une bande de terrain appartenant à la SCI de Bonce Chatelard et GFR Agribonco.

Le document d'arpentage établi par le cabinet RAY, Géomètre à Heyrieux en date du 8 mars 2001 définit les limites et la surface des parcelles suivantes :

- Parcelle section A N° 1098 : 228 m<sup>2</sup>
  - Parcelle section A N° 1100 : 155 m<sup>2</sup>
  - Parcelle section A N° 1102 : 1087 m<sup>2</sup>
- Soit un total de 1470 m<sup>2</sup>

Un avis aux services des domaines a été délivré le 7 décembre 2012.

Le montant de la dépense est inscrit au budget au chapitre 21-11 – terrains nus.

Après négociation avec les propriétaires, le Conseil Municipal propose un prix d'achat de 35 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer cet achat auprès de Maître BLANC, notaire à St Quentin Fallavier.

## 7 – ACHAT DE DEUX LOTS DANS LE LOTISSEMENT LE CLOS DES PINSONS

---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commission investissement propose d'acheter deux lots dans le lotissement « Le Clos des Pinsons » dans le but d'augmenter la réserve foncière de la collectivité.

Monsieur VORAZ, lotisseur, propose les lots 1 et 2. Ces deux lots sont situés à l'entrée du lotissement.

Le service des domaines a été consulté afin de connaître leur estimation.

Le montant de la dépense est inscrit au budget au chapitre 21-11 – terrains nus.

Le prix proposé est de 135 000 € pour le lot 1 dont une remise de 5% et de 133 000 € pour le lot 2 dont une remise de 7 %, soit un total de 268 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

## 8 – ACHAT TENEMENT IMMOBILIER – SECTION E n° 663

---

Madame Brigitte MARCELO, rapporteur de la commission investissement, informe le Conseil Municipal que la commune envisage d'acquérir une maison individuelle sise 12 Chemin de Rollinière, cadastrée section E n° 663 d'une contenance totale de 910 m<sup>2</sup>.

Ce tènement a été construit en 1953 et a été rénové en 2006. Il compte 100 m<sup>2</sup> de surface utile répartis sur deux niveaux. La maison a également un sous sol d'environ 40m<sup>2</sup> et un garage non attenant.

L'achat de ce tènement est utile pour l'aménagement du parking du Chaffard.

Le service des domaines a été consulté afin de connaître leur estimation.

Après discussion, le Conseil Municipal doit se prononcer pour achat afin de pouvoir engager les négociations avec le propriétaire. La décision est mise au vote.

Le résultat du vote est le suivant : dix sept voix pour l'achat et une voix contre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la commission investissement à négocier avec le propriétaire.

## 9 – ROUTE DES ETRAITS – ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour réaliser l'extension du déversoir d'orage route des Etraits, il est nécessaire d'acheter la parcelle section E n° 198 d'une surface de 7225 m<sup>2</sup>.

Un avis aux services des domaines a été délivré 08 juillet 2013.

Le montant de la dépense est inscrit au budget au chapitre 21-11 –terrains nus.

Après négociation avec les propriétaires, le Conseil Municipal propose un prix d'achat de 35 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer cet achat auprès de Maître BLANC, notaire à St Quentin Fallavier.

## 10 - POINT URBANISME

Madame Brigitte MARCELO, Adjointe déléguée à l'urbanisme, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en mai/juin 2013.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE	DECISION	MOTIF REFUS
permis de construire	abri pour 2 voitures	Christophe BUFFELS	Impasse des Capucines	accepté le 20/06/2013	
	Création d'une mezzanine	PROLOGIS France XII EURL	ZAC de Chesnes Nord	accepté le 28/06/2013	
déclaration préalable	division terrain	TOGNOLI Michel	229, route de l'Eperon	acceptée le 04/07/2013	
	Changement boiserie fenêtre bois en gris anthracite	GUERRINI Pierre-Yves	76, Impasse de la Cime	acceptée le 04/07/2013	

## 11 – QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Consultation marché démolition usine – remise des plis le 02/09/2013 et ouverture des plis le 09/09/2013
- ✓ Rapport annuel du tri sélectif présenté par Monsieur Maurice ROGEMOND :
  - 2012 : 257 kg/habitants contre 271 kg/habitants en 2011
  - Collecte sélective 2012 :
    - emballages : 6.70 kg/h
    - verres : 20 kg/h
    - Journaux : 14 kg/h
- Le tri est en léger recul sur la commune par rapport à 2011.
- ✓ Monsieur André GENILLON demande s'il est possible de mettre une benne de tri sélectif supplémentaire au Chaffard. Une demande sera faite au SMND.
- ✓ Madame Cécile TRUCHET fait part du problème de sécurité pour les enfants prenant le car sur la route départementale 75 en raison de la vitesse excessive de certains conducteurs. Elle demande s'il est possible de faire installer des barrières de sécurité le long de la route. Une demande sera faite au Conseil Général afin qu'une étude soit lancée pour aménager la traversée du Chaffard.

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 22h 45

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 30 août 2013 à 20h30